



Doc. 12874
24 avril 2012

La protection de la liberté d'expression et d'information sur l'internet et les médias en ligne

Amendement¹ n° 7

M. Anvar MAKHMUTOV, Fédération de Russie, Groupe démocrate européen

Dans le projet de recommandation, supprimer le paragraphe 2.4.

Note explicative

De nombreux Etats envisagent actuellement d'élaborer un nouveau document pour remplacer la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, qui serait universel et prendrait en compte son expérience positive, tout en garantissant la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Déposé par:

MAKHUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
BELYAKOV Anton, Fédération de Russie, NI
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE
SOLOVIN Yury, Fédération de Russie, GDE
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC

1. 2012 - Deuxième partie de session

